



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**PRESTATIONS DE SERVICE DE CONSEIL ET SUIVI
VÉTÉRINAIRE POUR L'UNIVERSITÉ CLERMONT
AUVERGNE**

Table des matières

1. Contexte et objectifs de la consultation	4
2. Périmètre de la mission	4
3. Missions attendues du vétérinaire référent	4
4. Fréquence, modalités d'intervention et disponibilité	6
5. Profil, compétences et qualifications requises (justification à apporter en candidature).....	6
6. Organisation, interlocuteurs et confidentialité	7
7. Livrables attendus.....	7
8. Durée de la prestation et modalités contractuelles	7
9. Contenu du dossier de candidature / offre (Voir CCP et RC)	7

L'ESSENTIEL DU CONTRAT

	Objet	PRESTATIONS DE SERVICE DE CONSEIL ET SUIVI VETERINAIRE POUR L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE
	Type de contrat	Marché public
	Tranches optionnelles	Sans tranches optionnelles
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an
	Reconduction	Avec
	Prix	Prix forfaitaires et prix unitaires
	Variation des prix	Avec
	Avance	Sans

L'objet de cette consultation est de désigner le vétérinaire de l'UCA pour conseiller la structure chargée du bien-être animal (SBEA), les responsables d'animalerie et les porteurs de projets, et assurer le suivi sanitaire et le bien-être des animaux.

1. Contexte et objectifs de la consultation

- L'Université Clermont Auvergne (UCA) est une université pluridisciplinaire. Elle accueille 35 500 étudiants, 2 000 enseignants et chercheurs, ainsi que 1 500 personnels techniques et administratifs répartis en 21 composantes de formation et 36 laboratoires. C'est une université territoriale qui jouit d'une réputation tant nationale qu'internationale entretenant de forts liens avec son environnement socio-économique et culturel. En 2022, l'UCA a intégré le « top 17 » des universités françaises titulaires d'un label d'excellence, avec pour thème identitaire fédérateur : concevoir des modèles de vie et de production durables.
L'expérimentation animale est pratiquée à la fois en formation initiale et continue (UFR de biologie, de santé et IUT) et dans le domaine de la recherche au sein de quatre animaleries qui sont regroupées dans une plateforme mutualisée dirigée par un directeur technique et un délégué scientifique.
 - Cadre réglementaire : directive 2010/63/UE, décret et arrêtés français du 1er février 2013 relatifs à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, agrément des établissements, rôle de la SBEA et du vétérinaire désigné.
-

2. Périmètre de la mission

- Espèces hébergées et utilisées : rongeurs.
 - Types d'unités concernées : animaleries de recherche, zones d'expérimentation, locaux d'hébergement temporaire, plateformes techniques (imagerie, chirurgie, etc.).
 - Nature des projets : fondamentaux, translationnels, enseignement.
 - Périmètre géographique : campus des Cezeaux (2 sites Biologie et IUT), campus de Dunant, campus Estaing.
 - Articulation avec :
 - La direction de la plateforme des animaleries de l'UCA (directeur technique et délégué scientifique)
 - Les responsables délégataires des 4 animaleries de l'UCA
 - Les SBEA
 - Les équipes de recherche
 - La gouvernance de l'établissement
-

3. Missions attendues du vétérinaire référent

3.1. Conseil scientifique et réglementaire

- Conseiller la SBEA sur :
 - L'évaluation du bien-être animal,
 - La mise en œuvre du principe des 3R (Remplacement, Réduction, Raffinement),
 - La nécessité de modifications des projets en cas d'impact possible sur le bien-être animal.
- Appuyer les porteurs de projets à leur demande pour :
 - Le choix du modèle animal et des procédures,
 - L'élaboration des fiches de conduite de projet et des points limites,
 - La rédaction des dossiers d'autorisation de projet (parties cliniques, analgésie, anesthésie, critères d'arrêt).

3.2. Suivi sanitaire et clinique

- Visite trimestrielle (à coordonner avec les réunions SBEA) avec une 1ère visite sur 2.5 jours afin de présenter en détails les différents sites de la plateforme et les problématiques récurrentes + visites supplémentaires en cas de besoin particulier. Évaluation de l'état sanitaire des colonies et avis sur :
 - Les plans de prophylaxie et de surveillance,
 - Les quarantaines et introductions de nouveaux animaux,
 - Les procédures de dépistage microbiologique.
- Conseil sur :
 - L'analgésie, l'anesthésie, la sédation,
 - Les traitements vétérinaires compatibles avec les protocoles expérimentaux et prescription,
 - La gestion de la douleur, du stress et de la souffrance.
- Appui à la définition des critères d'euthanasie et des points limites.

3.3. Bien-être animal et conditions d'hébergement

- Avis sur l'aménagement des locaux, l'enrichissement du milieu, les densités de logement, les conditions environnementales (température, hygrométrie, lumière, bruit).
- Revue et amélioration des procédures de soins courants (alimentation, abreuvement, litière, nettoyage, manipulations).
- Participation à l'analyse d'incidents (mortalité anormale, fugues, blessures, défauts de matériel, etc.) et propositions de mesures correctives.

3.4. Procédures et documentation

- Contribution à la rédaction / mise à jour :
 - Des procédures opératoires standard (SOP) cliniques et de bien-être,
 - Des grilles de suivi clinique et de scoring de douleur,
 - Des fiches d'élevage et d'expérimentation (suivi individuel ou par lot),
 - Des plans de gestion des urgences (sanitaires, techniques).

- Traçabilité :
 - Comptes-rendus de visites (rapports écrits, observations, préconisations),
 - Avis écrits sur les projets sur demande de la SBEA ou des responsables délégataires d'animaleries.
-

4. Fréquence, modalités d'intervention et disponibilité

- Fréquence minimale des visites programmées : 2 jours par trimestre
 - Délai maximal de réponse en cas :
 - D'urgence clinique ou sanitaire : 4 h (après appel téléphonique ou envoi d'un mail)
 - De demande d'avis sur un projet ou une modification substantielle : 72h
 - Modalités d'intervention :
 - Sur site de manière trimestrielle,
 - à distance (téléphone, visioconférence, courriel) avec compte-rendu écrit pour les sollicitations ponctuelles.
 - Participation en présentiel ou distanciel aux :
 - Réunions de la SBEA,
 - Conseil de gestion de la plateforme,
 - Réunions ponctuelles thématiques.
 - Congés : nécessité de disposer d'un relai durant les congés pour les urgences cliniques.
-

5. Profil, compétences et qualifications requises (justification à apporter en candidature)

- Diplôme de docteur vétérinaire, inscription à l'Ordre en France.
 - Expérience exigée ou fortement souhaitée :
 - En expérimentation animale,
 - En médecine des rongeurs.
 - Compétences attendues :
 - Connaissance approfondie de la réglementation française et européenne sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques,
 - Maîtrise des principes des 3R et des référentiels de bonnes pratiques,
 - Capacité à donner un avis indépendant, argumenté et traçable.
 - Atouts complémentaires :
 - Formation/qualification FELASA ou équivalent,
 - Expérience en milieu universitaire ou hospitalo-universitaire,
 - Expérience en qualité, gestion des risques, ou démarche d'accréditation.
-

6. Organisation, interlocuteurs et confidentialité

- Rattachement fonctionnel : direction de la plateforme des animaleries de l'UCA.
 - Interlocuteurs principaux :
 - Direction de la plateforme des animaleries (direction technique et délégué scientifique)
 - Responsables délégataires des animaleries,
 - Responsables pharmacie,
 - Responsables de la SBEA,
 - Équipes de recherche
 - Direction générale de l'établissement
 - Règles de confidentialité :
 - Confidentialité des données de recherche et des projets,
 - Confidentialité des constats et rapports vétérinaires vis-à-vis de tiers,
 - Partage des rapports via UCA drive.
-

7. Livrables attendus

- Rapports de visites périodiques (contenu minimal, modèle à joindre si possible) :
 - Observation des animaux et des installations,
 - Points conformes, non-conformités, points de vigilance,
 - Recommandations, priorisation des actions.
 - Avis écrits sur les projets ou sur des questions spécifiques (incidents, choix d'analgésie, demande de modification de projets, etc.).
-

8. Durée de la prestation et modalités contractuelles

- 4 ans renouvelable
 - Date de début souhaitée : 1^{er} septembre 2026
 - Conditions de résiliation ou de révision (changements réglementaires, évolution des agréments, évolution du volume d'activité, insatisfaction, etc.).
-

9. Contenu du dossier de candidature / offre (Voir CCP et RC)

- Dossier de présentation :
 - CV détaillé,
 - Description de l'expérience en expérimentation animale,
 - Références d'établissements ou de plateformes similaires,
 - Lettre de motivation précisant compréhension des enjeux universitaires.

- Proposition technique :
 - Compréhension du besoin,
 - Organisation proposée (fréquence, disponibilité, mode de communication).
 - Proposition financière :
 - Devis détaillé (forfait, temps, frais).
-